canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service des automobiles
et de la navigation
Av. du Grey 110
1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10 Sélection 4
san.navigation@vd.ch

www.vd.ch/san

Demande d'immatriculation d'un bateau / de modification d'un permis de navigation

☐ Immatriculation ou changement de détenteur

☐ Modification sur permis de navigation (adresse, assurance, port)

☐ Annulation du permis de navigation

☐ Duplicata du permis de navigation
(joindre une copie de votre pièce d'identité)

Souhaitez-vous des plaques adhésives (30 fr.) ? ☐ Oui ☐ Non

1. Données du détenteur

Nom ou raison sociale _____

Prénom _____ Date de naissance _____

Rue, N° _____ N° de téléphone _____

NPA, Localité _____ E-mail _____

Etes-vous sous curatelle ? ◯ Non ◯ Oui

Si oui, êtes-vous privé de l'exercice des droits civils ? ◯ Non ◯ Oui

Si oui, veuillez nous transmettre une copie de l'acte tutélaire et une attestation de votre tuteur.

2. Données du bateau

☐ Electricité > 24 volts ☐ Installation gaz ☐ WC ☐ Lavabo ☐ Douche

Marque _____ Type _____

N° de plaques _____ N° de matricule _____

3. Données des moteurs

◯ Changement de moteur ◯ Ajout de moteur ◯ Suppression de moteur _____

1er moteur : ◯ Essence ◯ Diesel ◯ Electrique >24 volts

Marque _____ Type _____

N° du moteur _____ Puissance en kW _____

2e moteur : ◯ Essence ◯ Diesel ◯ Electrique >24 volts

Marque _____ Type _____

N° du moteur _____ Puissance en kW _____

4. Lieu de stationnement du bateau

☐ Propriété privée au bord du lac
(port, lift, bouée)

Timbre et signature de la Direction générale de l'environnement (coordonnées au verso)

☐ Dans le port de _____

Timbre et signature de la commune (contrat et bail pas admis)

☐ Sur remorque ***(max. 6 mètres)***
Y compris petit bateau stocké à la maison

Lieu de convocation pour le contrôle technique : _____

Date _____ **Signature** _____

Merci de prendre connaissance des informations au verso

Documents nécessaires à l'immatriculation d'un bateau

Bateau à moteur	Bateau à voile motorisé	Bateau à voile non motorisé dont la surface est supérieure à 15m2	Bateau à voile non motorisé dont la surface vélique est inférieure à 15m2	Bateau à rames	
Bateau d'occasion avec permis de navigation					
•	•	•	•	•	Permis de navigation original
•	•	•			Une attestation d'assurance envoyée par voie électronique
•	•	•	•	•	Une copie de la pièce d'identité si ressortissant suisse, si ressortissant étranger, une copie du permis de séjour
Bateau en provenance de l'étranger, construit avant le 1er mai 2001					
•	•	•	•	•	La garantie du constructeur indiquant la puissance maximale du moteur, le nombre de passagers et l'année de construction; éventuellement le prospectus mentionnant les données techniques et, si disponible, le permis de navigation étranger
•	•	•			Une attestation d'assurance envoyée par voie électronique
•	•	•	•	•	L'original du certificat de dédouanement, formulaire 15.10
•	•	•	•	•	Une copie de la pièce d'identité si ressortissant suisse, si ressortissant étranger, une copie du permis de séjour
Bateau en provenance de l'étranger, construit après le 1er mai 2001					
•	•	•	•	•	La déclaration de conformité du bateau avec les normes ISO
•	•	•	•	•	Le manuel du propriétaire
•	•	•			L'attestation d'assurance envoyée par voie électronique
•	•	•	•	•	L'original du certificat de dédouanement, formulaire 15.10
•	•	•	•	•	Une copie de pièce d'identité si ressortissant suisse, si ressortissant étranger, une copie du permis de séjour
En complément, documents pour le moteur - 1ère immatriculation, changement ou ajout d'un moteur					
Moteur à combustion					
•	•				La déclaration de conformité avec les normes ISO et le manuel d'instruction technique du constructeur (identification CE, marque, type, numéro de série et propulsion en Watt ou kW).
•	•				Une copie de la fiche d'entretien du système antipollution
Moteur électrique					
•	•				Certificat de conformité 2006/42/CE avec les normes ISO (moteurs hors-bord) et le manuel d'instruction technique du constructeur (identification CE, marque, type, numéro de série et puissance en Watt ou kW).
Moteur d'occasion					
•	•				Copie du permis de navigation sur lequel était inscrit le moteur
Si le bateau a une réception par type (délivré auprès d'un concessionnaire autorisé)					
•	•	•	•	•	L'original du procès-verbal relatif au contrôle technique
•	•	•	•	•	L'original du procès-verbal de réception
	•	•	•		Le procès-verbal sur la mesure de la surface vélique
•	•				Le procès-verbal de mesure des émissions sonores > 40 kW

- La mise à l'eau du bateau ne peut avoir lieu qu'après délivrance du permis de navigation.
- Ne sont pas soumis à l'immatriculation : les bateaux dont la longueur est inférieure à 2m50, canoës, kayaks, engins de plage et autres bateaux semblables sans moteur ainsi que les planches à voile et bateaux de compétition à l'aviron. Ces bateaux doivent porter, à un endroit bien visible, le nom et l'adresse du propriétaire.
- La taxe bateau est annuelle et indivisible, indépendamment de la date d'immatriculation ou de l'annulation du permis de navigation. L'impôt est remboursable au prorata uniquement si le bateau est détruit, immatriculé dans un autre canton ou quitte le territoire suisse (avec justificatif) *(art. 2 al. 3 de la loi du 21 mars 2023 sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB; BLV 741.11)*.

Coordonnées de la Direction générale de l'environnement de :

Morges 021/316.04.50 **Aigle** 024/557.26.54 **Payerne** 026/557.37.30 **Yverdon** 024/557.21.72